LEGENDE

- Maçonnerie
- Terre
- Jardin / Végétation
- Isolation (Voir PEB)
- Niveau du projet
- Arbres à haute tige

Toiture à versant

Toiture plate

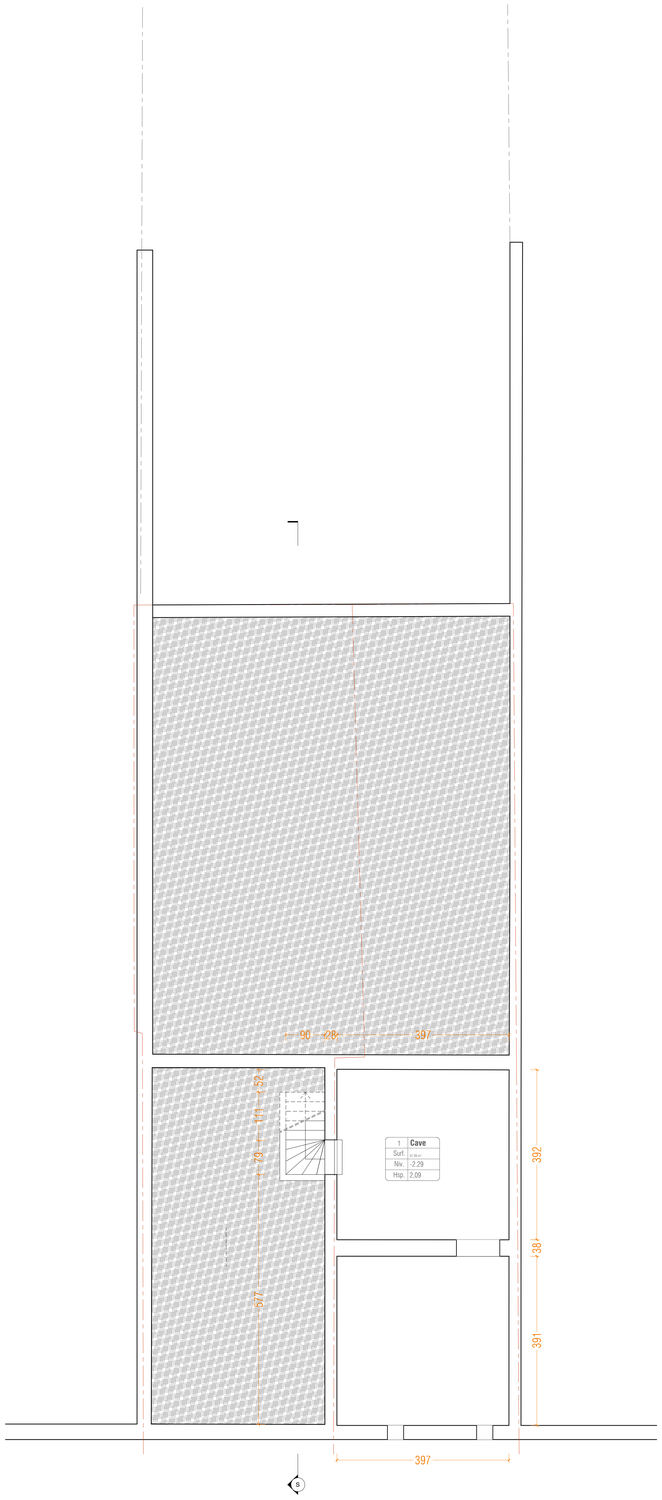

03 Plan de Sous Sol
Situation de DROIT
Echelle 1:50

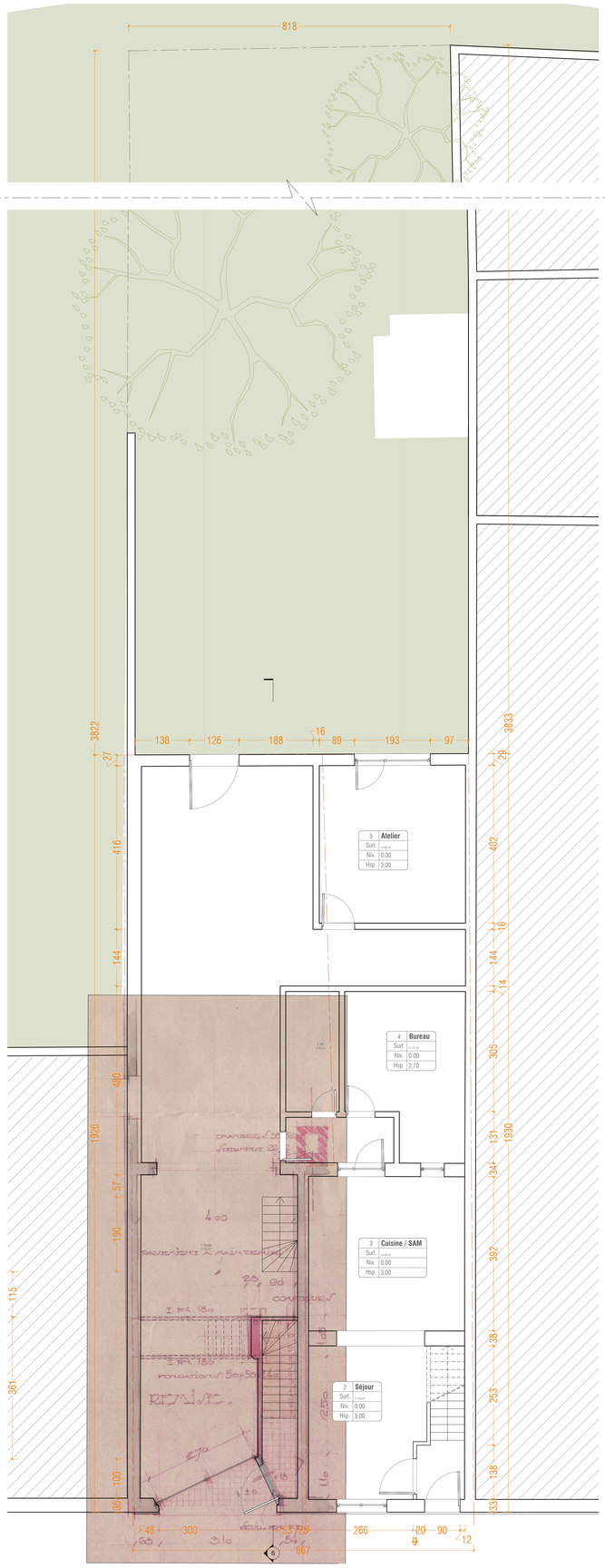

04 Plan de RDC
Situation de DROIT
Echelle 1:50

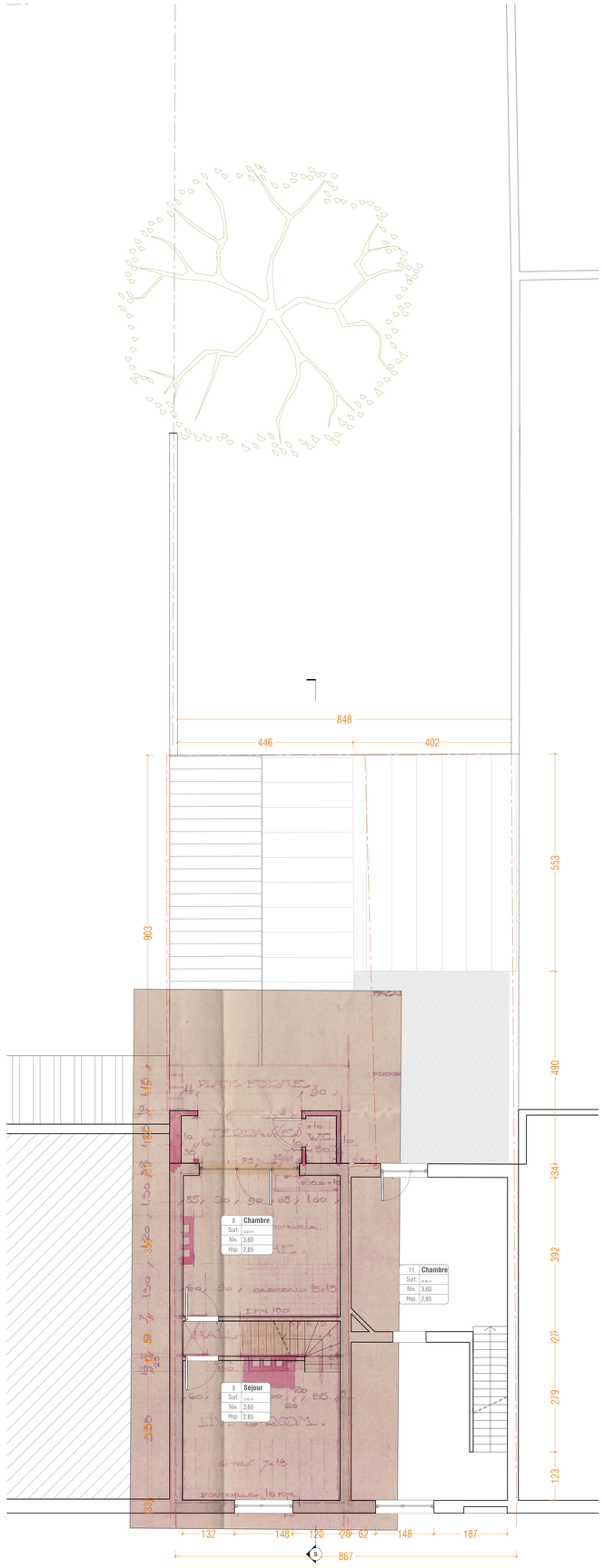

05 Plan de 1er étage
Situation de DROIT
Echelle 1:50

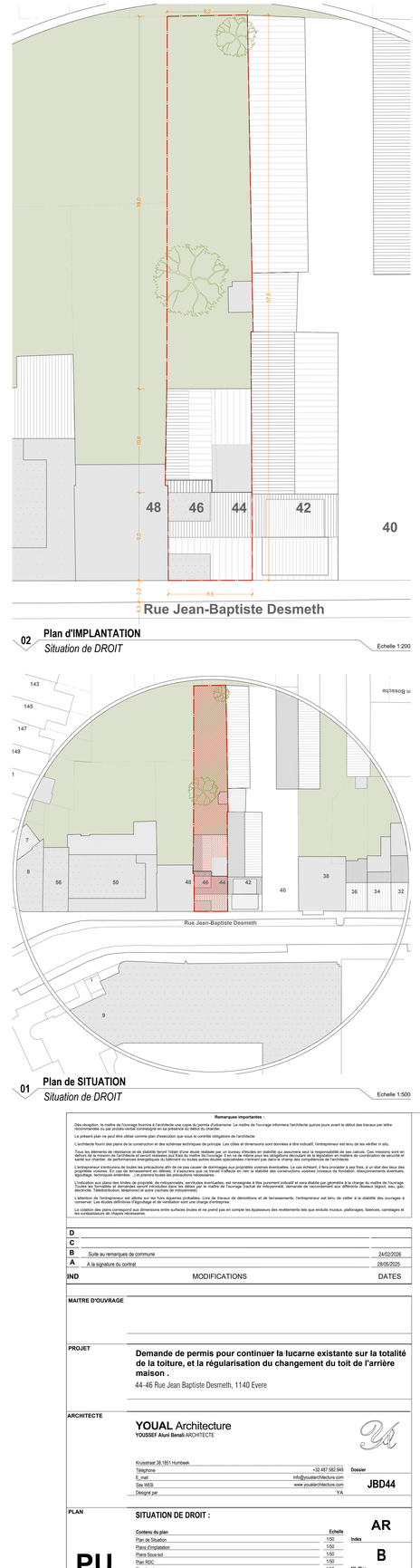

02 Plan d'IMPLANTATION
Situation de DROIT
Echelle 1:200

01 Plan de SITUATION
Situation de DROIT
Echelle 1:500

Remarques importantes :

Dès réception, le maître de l'ouvrage fournira à l'architecte une copie du permis d'urbanisme. Le maître de l'ouvrage informera l'architecte quinze jours avant le début des travaux par lettre recommandée ou par procès-verbal contresigné en sa présence du début du chantier.

Le présent plan ne peut être utilisé comme plan d'exécution que sous le contrôle obligatoire de l'architecte.

L'architecte fournit des plans de la construction et des schémas techniques de principe. Les cotes et dimensions sont données à titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les vérifier in situ.

Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'études en stabilité qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces missions sont en dehors de la mission de l'architecte et seront réalisées aux frais du maître de l'ouvrage, il en va de même pour les obligations découlant de la législation en matière de coordination de sécurité et santé sur chantier, de performances énergétiques du bâtiment ou toutes autres études spécialisées n'entrant pas dans le champ des compétences de l'architecte.

L'entrepreneur s'enquiera de toutes les précautions afin de ne pas causer de dommages aux propriétés voisines éventuelles. Le cas échéant, il fera procéder à ses frais, à un état des lieux des propriétés voisines. En cas de terrassement en déblais, il s'assurera que ce travail n'affecte en rien la stabilité des constructions voisines (niveaux de fondation, étançonnements éventuels, injection sur place, parois berlinoises, ...) et prendra toutes mesures conservatoires.

L'entrepreneur veillera aux limites de propriété des mitoyens voisins. Toutes mesures conservatoires, est remarquée à être purement indicatif et sera établie par géomètre à la charge du maître de l'ouvrage. Toutes les formalités et démarches seront introduites dans les délais par le maître de l'ouvrage l'achat de l'étayonnetté, demande de raccordement aux différents réseaux (égout, eau, gaz, électricité, Télédistribution, téléphonie et autre (recherche de mitoyenneté).

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les hors œuvres probables. Lors de travaux de démolitions et de terrassements, l'entrepreneur est tenu de veiller à la stabilité des ouvrages à conserver. Les études définitives d'égouttage et de ventilation sont une charge d'entreprise.

La cotation des plans correspond aux dimensions entre surfaces brutes et ne prend pas en compte les épaisseurs des revêtements tels que enduits muraux, plafonages, faiences, carrelages et les surépaisseurs de chapes nécessaires.

IND	MODIFICATIONS	DATES
D		
C		
B	Suite au remarques de commune	24/02/2026
A	A la signature du contrat	28/05/2025

MAITRE D'OUVRAGE

PROJET

Demande de permis pour continuer la lucarne existante sur la totalité de la toiture, et la régularisation du changement du toit de l'arrière maison .

44-46 Rue Jean Baptiste Desmeth, 1140 Evere

ARCHITECTE

YOUAL Architecture
YOUSSEF Alani Benali *ARCHITECTE*

Kruisstraat 38,1851 Humbeek
Téléphone +32.487.582.949
E_mail info@youalarchitecture.com
Site WEB www.youalarchitecture.com
Désigné par YA

Dossier **JBD44**

PLAN

PU

SITUATION DE DROIT :

Contenu du plan	Echelle
Plan de Situation	1:50
Plans d'implantation	1:50
Plans Sous-sol	1:50
Plan RDC	1:50
Plan 1er étage	1:50

Index **AR**

N° Plan **B**

PU1/6

Phase

Date 07/04/2026

Ce document est sous la protection de la loi de la propriété intellectuelle. Il ne peut être reproduit d'une façon quelconque, ni utilisé, sans une feuille réalisation écrite de la fondation. Les fichiers informatiques originaux présentés ne sont pas remis, ainsi que leur modification